

CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir **le mercredi, 30 septembre 2026 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

1. Plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2027
2. Actes, contrats et conventions
 - 2.1. Acte de vente portant sur des fonds sis à Elvange et Schweich
 - 2.2. Acte d'échange portant sur des fonds sis à Oberpallen
 - 2.3. Acte de vente portant sur des fonds sis à Oberpallen
 - 2.4. Contrat de bail commercial
 - 2.5. Convention de résiliation d'un commun accord d'un contrat de bail commercial
 - 2.6. Résiliation d'une convention de mise à disposition d'un agent communal
3. Finances communales :
 - 3.1. Tableau des modifications budgétaires – service ordinaire de l'exercice 2026
 - 3.2. Crédits supplémentaires et spéciaux – service extraordinaire de l'exercice 2026
 - 3.3. Décompte d'un projet extraordinaire
4. Projets extraordinaires :
 - 4.1. Devis relatif à l'aménagement de trottoirs
 - 4.2. Devis relatif à l'acquisition d'une chargeuse sur pneus
5. Création de postes :
 - 5.1. Prolongation de la durée de la création de poste - Projet REGEN
 - 5.2. Équipe Nettoyage - Création 3 postes de salarié à tâche manuelle, A3 – Agent polyvalent
6. Règlements communaux
 - 6.1. Règlement communal sur le transport scolaire
 - 6.2. Modification ponctuelle du règlement d'ordre intérieur « Dillendapp »
7. Autorisation d'ester en justice

Séance à huis clos

8. Affaires du personnel communal
 - 8.1. Administration – Décision de classement d'un salarié à tâche intellectuelle

Communications

Beckerich, le 23 septembre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire f.f.,

